
Exemple de compte rendu exhaustif de colloque :

Violences faites aux femmes

Les enfants souffrent : les mots pour le dire...

SOMMAIRE

Ouverture de la journée	2
Claude XXX	2
Echanges avec la salle	3

Laurent XXX, journaliste-animateur de cette 9^e Rencontre

Bonjour, nous allons ouvrir cette 9^e Rencontre de l'Observatoire des violences faites aux femmes. Je vais tout de suite laisser la parole à Claude XXX, Président du Conseil Général.

OUVERTURE DE LA JOURNÉE

Claude***Président du Conseil général - Député de la Seine Saint-Denis***

Mesdames et Messieurs, je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui à la Bourse du Travail pour cette 9^e Rencontre départementale de l'Observatoire des violences envers les femmes. Je vous remercie encore une fois d'être venus si nombreuses et si nombreux pour ce rendez-vous désormais incontournable pour tous celles et ceux qui se battent pour le respect des droits des femmes. A la veille de la Journée Internationale des Droits des Femmes, il n'est jamais superflu de rappeler que chaque victoire que nous pouvons remporter dans le monde, mais aussi ici, en Seine-Saint Denis, est un encouragement pour un nouveau combat, tant il reste à faire en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Nous savons tous que ces inégalités sont tellement ancrées dans les habitudes, dans les pratiques, dans les cultures qu'il faut d'abord les rendre visibles et mieux les connaître pour mieux les combattre. Ici, en Seine-Saint Denis, nous l'avons compris depuis longtemps et nous avons décidé d'agir contre les violences faites aux femmes, dans la mesure où il s'agit de la manifestation la plus terrible, la plus extrême, la plus intolérable des atteintes à la dignité des femmes. Chaque fois que nous en parlons, il faut rappeler ces chiffres dramatiques, mais hélas bien réels : en France, une femme sur dix est victime de violence dans le couple, et une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint ou compagnon. Cela fait longtemps, en Seine-Saint Denis, que nous refusons de nous résigner et de nous taire et que nous nous mobilisons pour que les choses changent grâce au travail remarquable qu'accompli le Conseil Général à travers son Observatoire départemental des violences envers les femmes, avec tous les professionnels du secteur social, tous les partenaires de la Justice, du monde associatif, de la police, de l'Education nationale, que je tiens une nouvelle fois à remercier. Puisque je parle de remerciements, comment ne pas remercier une fois de plus Ernestine XXX et son équipe, ainsi que Jean-Charles XXX, Vice-président du Conseil Général, pour leur investissement sans faille au quotidien.

Cette action partenariale vise bien sûr à agir pour les femmes victimes en les protégeant mieux, mais elle doit aussi prévenir les violences par un effort d'éducation auprès des jeunes. Les dispositifs que nous avons mis en place pour mieux protéger les femmes victimes et mieux les accompagner fonctionnent et fournissent des résultats plus qu'encourageants. En novembre dernier, nous avons signé, avec tous les partenaires, un protocole pour la mise en œuvre de l'ordonnance de protection des femmes victimes prévue par la loi du 9 juillet 2010. Ce dispositif atteint déjà largement ses objectifs, puisque 80 procédures de protection ont déjà été engagées après seulement quatre mois. Il convient de continuer à faire connaître ce dispositif auprès du grand public pour que les femmes victimes le connaissent et puissent l'utiliser. Trente mille plaquettes d'information sont diffusées par le Conseil Général pour y parvenir avec votre soutien.

Au vu des excellents résultats de la première année, nous avons reconduit et élargi le dispositif des téléphones d'alerte pour les femmes en très grand danger. Pour moi, c'est toujours un plaisir, lorsque je regarde une émission de télévision qui traite de ce sujet, de savoir que cela a commencé ici. Aujourd'hui, 31 de ces téléphones d'alerte ont été attribués et nous devrions atteindre, hélas, 40 téléphones en service avant la fin de cette année.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Karen XXX

Les résultats qui vous ont été présentés reposent sur 30 questionnaires complets. Ils sont très intéressants et soulignent l'implication de la violence sur le rôle de mère de ces femmes et sur les enfants.

Je voudrais poser une question à la salle : comment comprenez-vous la corrélation entre les symptômes de stress post-traumatique des mères et des enfants ? Quelles hypothèses faites-vous ?

De la salle

N'y a-t-il pas une répercussion directe de l'état de stress post-traumatique chez les mères, qui se manifeste notamment par l'hyperactivité neuro-végétative, mais qui entraîne aussi une irritabilité chez certaines mères ? Cette irritabilité a des conséquences sur l'enfant, qui peuvent aller jusqu'à la maltraitance.

Marianne XXX

Vous faites une bonne remarque. Cependant, les statistiques montrent que les mères victimes de violence conjugale sont peu maltraitantes. L'irritabilité de la mère entre en ligne de compte dans le risque pour l'enfant d'être plus symptomatique. Lorsqu'elles sont à bout de nerfs, les mères ont en effet tendance à être moins tolérantes, à mettre en place des stratégies éducatives moins efficaces. Beaucoup de mères expliquent ainsi qu'elles finissent parfois par céder aux caprices de l'enfant. Là où une mère moins fatiguée émotionnellement pourrait tenir bon, l'enfant sent la fatigue de sa mère et en joue.

Je rappelle que la corrélation est réciproque : un enfant en état de stress post-traumatique peut se réveiller plusieurs fois chaque nuit, quel que soit son âge et générer ainsi une fatigue supplémentaire pour sa mère, en particulier si elle travaille. Une telle situation peut générer chez la mère de l'agressivité, mais aussi de la tristesse et une dégradation de l'estime de soi (sentiment d'être une mauvaise mère).

De la salle

Je suis assistante sociale. Cette corrélation m'a fait penser à un lien fusionnel entre la mère et l'enfant, qui créé pour l'enfant une difficulté à se détacher de sa mère pour devenir lui-même.

De la salle

Je suis psychologue de formation et je travaille régulièrement avec des enfants dans ces situations de violence. Je souscris à tout ce que vous avez dit, mais je retiens avant tout la notion de perte de confiance des enfants envers les adultes. L'enfant considère que les adultes, notamment sa mère, ne sont plus capables de le protéger. Une partie du traumatisme réside dans le constat par l'enfant de l'absence d'un adulte pour le protéger.

Une mère dépressive aura également du mal à poser des limites à ses enfants. Ainsi, je rencontre des enfants très perturbés lorsqu'ils sont avec leur mère, et qui retrouvent un certain calme dès lors que les interdictions leur sont clairement indiquées.

(...)

Compte rendu réalisé par la société AB Report

www.abreport.com

01 42 45 02 07